

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice :** 29**Présents :** 21**Pouvoirs :** 08**Excusé :** 00**Absents :** 00**Qui ont pris part****à la délibération :** 21SEANCE DU 07 AVRIL 2025**Date de convocation :** 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCHESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :**Absent :****Secrétaire de séance :** M. FRANCHESCHINI Damien.**8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

P.J : maquette budgétaire et note du BP 2025 de la commune.

Monsieur le maire rappelle que les dispositions de l'article L.5117-10-4 du code général des collectivités territoriales disposent qu'une communication des éléments du projet budgétaire de la commune soit faite 12 jours au moins avant l'ouverture de la séance. Les documents portant sur le budget ayant été envoyés à la date du 25 mars 2025, ce délai a bien été respecté.

Ainsi, la note en annexe présente les principaux éléments du projet budget primitif 2025 de la commune.

Une présentation est également effectuée en séance sur un document powerpoint.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de madame la 1^{ère} adjointe ;
- VU le code général des collectivités territoriales.

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. DEZERAUD (+1 POUVOIR Mme MONTAGNY), M. CLAVE (+1 POUVOIR DE M. LE PEN) ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

- D'approuver le budget primitif 2025 de la Commune ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT